

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : Société Portuaire PORT DE BAYONNE
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 1 RUE DE DONZAC
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 64100 BAYONNE
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : MAIRIE D'ANGLET EP
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : RUE AMELEE-DUFOURG
Lieu-dit / BP : BP 303
Code Postal / Commune : 64603 ANGLET
Tél. : 0559583543 **Fax :** _____

N° consultation du téléservice : 2026031901294S65

Référence de l'exploitant : _____

N° d'affaire du déclarant : SPPB-Ext.MG CellulesFG

Personne à contacter (déclarant) : LECUYER DIDIER

Date de réception de la déclaration : 19 / 03 / 2026

Commune principale des travaux : Anglet

Adresse des travaux prévus : 12, Avenue de l' Adour,

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- ☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- ☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EL. Autres informations : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : plan 1 et 2 Echelle₍₁₎ : 1/500 Date d'édition₍₁₎ : 20 / 03 / 2026 Sensible : ☒ Prof. régl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)

☒ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Recommandations techniques spécifiques à proximité des réseaux pour la classe a.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0559583585

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : CHARITON Francis

Désignation du service : _____

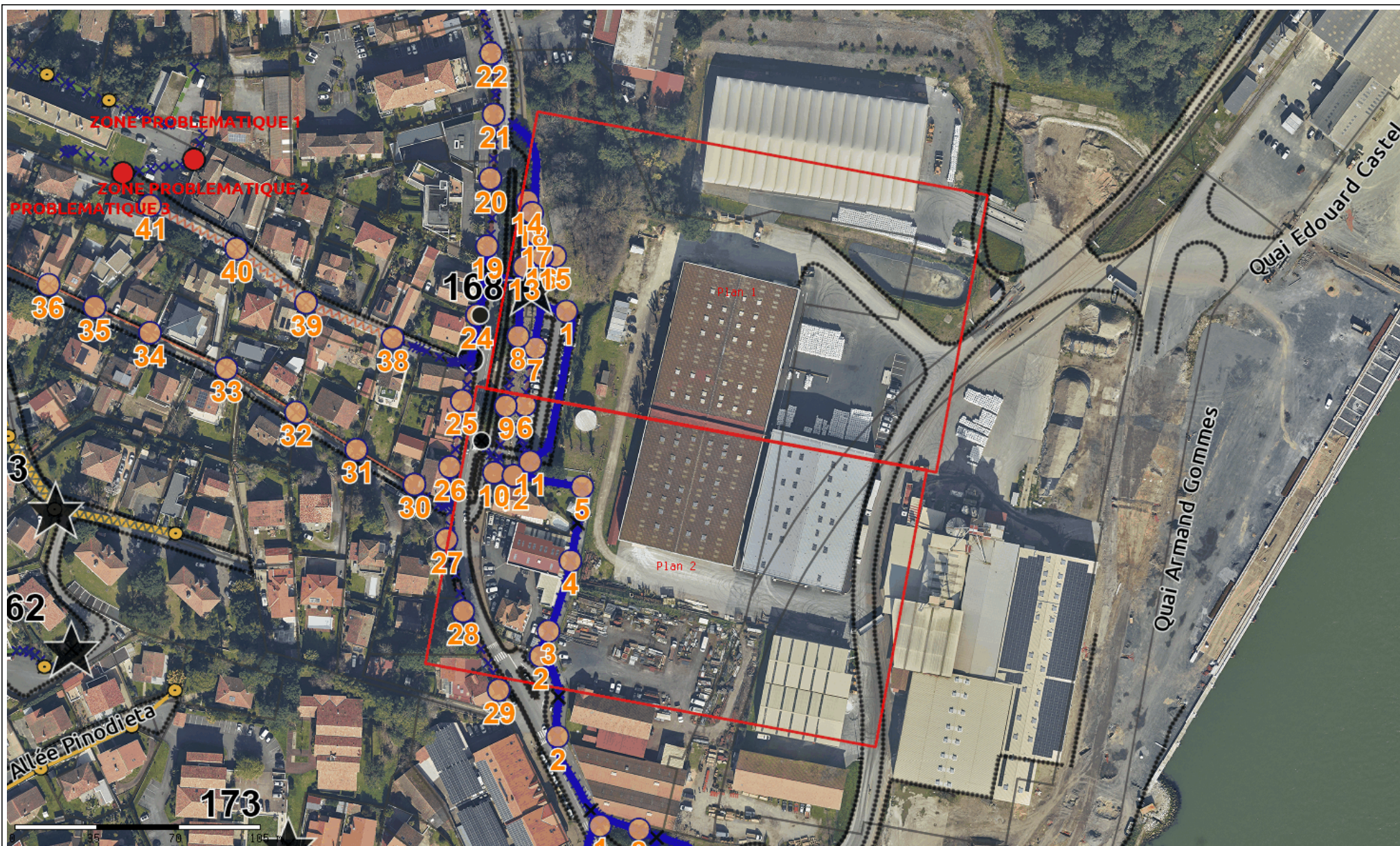
Tél. : 0559583585

Signature de l'exploitant ou de son représentant

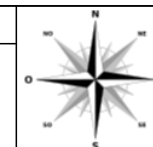
Nom du signataire : VINCENT LABORDE

Signature : Signé électroniquement sur www.dictservices.fr

Date : 20 / 03 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2



Plan de situation







- Cadastre

Parcelles

 Parcelles

Bord de voies publiques

 voiepub

Bord de voies privées

 voiepriv

- Détection éclairage public 2022

Zone problématique ECL

 Zone problématique ECL

Regard emprise ECL

 Regard emprise ECL

Boite ECL

● Boite ECL

Fourreau ECL

 Fourreau ECL

Cable ECL

 DETECT ECL - souterrain [à intégrer]

 DETECT ECL - aérien torsadé [à intégrer]

 DETECT ECL - aérien autre [à intégrer]

 Réseau souterrain [classe A] validé

 Réseau souterrain [classe B ou C] validé

 Réseau aérien [classe A] validé

 Réseau aérien [classe B ou C] validé

 Réseau aérien torsadé [classe A] validé

 Réseau aérien torsadé [classe B ou C] validé

Coffret de repartition ECL

 Coffret de repartition ECL

Point détecté ECL

× Point détecté ECL

Point topo ECL

× Point topo ECL

Point lumineux ECL

 Point lumineux ECL non vérifié

 Point lumineux ECL non vérifié et avec observations

 Point lumineux ECL OK

 Point lumineux ECL OK et avec observations

Poste ECL

★ Poste ECL

Poste divisionnaire ECL

□ Poste divisionnaire ECL

Remontée de cable ECL

- Remontée de cable ECL

TRAVAUX TERRASSEMENT

Principales recommandations à prendre en compte avant les travaux

- Effectuer le traçage des réseaux d'après les plans reçus sur l'emprise des travaux.
- Repérer les réfections de chaussée apparentes.
- Repérer les affaissements éventuels.
- Repérer les coffrets et les bouches à clé.
- Faire la corrélation entre les éléments visuels et les plans de réseau fournis.
- Vérifier que l'ouvrage démolé n'est pas dans le fuseau défini dans la classe de précision A.
- Faire attention à l'encombrement des outils (largeur de godets, profondeur des dents ...).
- Adapter la pression au sol des engins en fonction de la nature du terrain en place et des possibilités de blindages.
- Mettre en place des protections nécessaires au maintien des distances de sécurité vis à vis des ouvrages électriques.
- Disposer des réponses aux déclarations DT et DICT, des recommandations spécifiques des exploitants au chantier considéré et tenant compte de la configuration particulière des ouvrages, ainsi que s'il y a lieu, de l'autorisation de voirie, des arrêtés et des plans de circulation.



Principales recommandations à prendre en compte pendant les travaux.

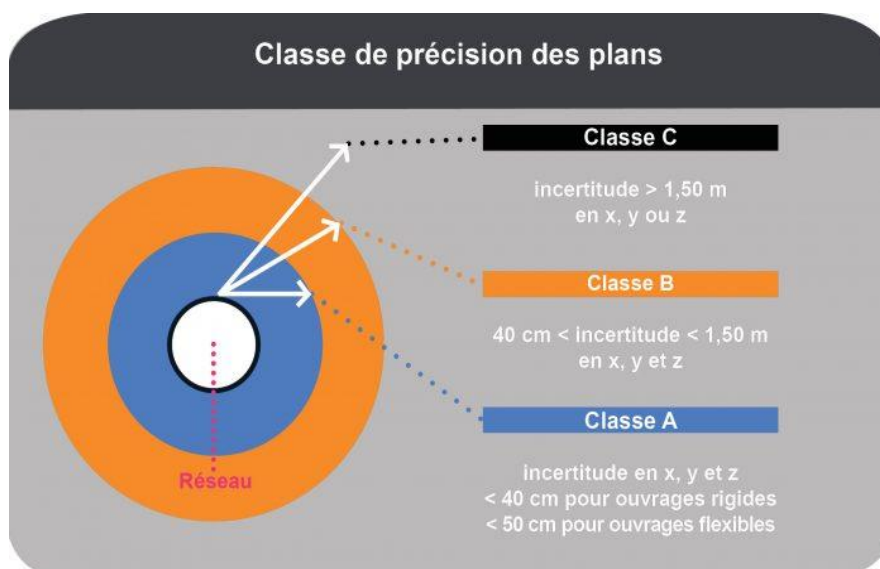
Beaucoup d'attention :

- Dans le fuseau d'incertitude des ouvrages.
- Dès la découverte du grillage ou de tout autre indice de présence d'ouvrages (changement de nature de remblais), si ces indices surviennent avant le fuseau d'incertitude.
- Dès l'atteinte de la position présumée du dispositif avertisseur d'un réseau, en l'absence de tout signe extérieur.
- Prendre des précautions et avoir une vigilance accrue au maniement des outils (pioche, pelle manuelle...).
- Utiliser la pioche uniquement pour décompacter le terrain sur de faibles épaisseurs



Prescriptions

- L'emploi d'une technique susceptible d'endommager les ouvrages est interdit,
- Travailler par passes successives de faible épaisseur.
- Ne pas utiliser l'outil comme bras de levier.
- Être attentif aux modifications de la nature du terrain ou d'éléments étrangers.
- En cas d'anomalie, suspendre le travail et informer le maître d'ouvrage qui sera responsable de la reprise du travail.
- Eviter tout arrachage des protections, toute perforation, rupture, déformations, éraflures, griffures aux ouvrages (y compris à leurs revêtements et organes connexes).
- Préserver les protections cathodiques, les prises de terre ou tout autre accessoire d'ouvrages.
- En cas d'endommagement de l'ouvrage, prévenir le maître d'ouvrage et l'exploitant.



Cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro suivant : **05 59 58 35 85**

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier,

Prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112),

SDIS des Pyrénées Atlantiques : 08 20 12 64 64